

soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Génus conseil inc.	50 229,38 \$
--------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Génus conseil inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs spécialisés en circulation Génus conseil inc. dans le cadre du réaménagement routier du boulevard Mgr-Langlois, entre le pont Mgr-Langlois et la rue Grande-Île, du parc d'affaires Arthur-Miron et de rues adjacentes, pour un montant de 50 229,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-29;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 21 000 \$ à même le code budgétaire 23-179-01-416.

ADOPTÉ

2010-11-615 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ING-30 : FOURNITURE D'UN PONCEAU

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ING-30 relative à la fourniture d'un ponceau, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Béton Brunet ltée	24 381,00 \$
Fortier 2000 ltée	28 873,42 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Béton Brunet ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Béton Brunet ltée un contrat pour la fourniture d'un ponceau, à être installé dans un cours d'eau sur le boulevard Sainte-Marie, entre le boulevard des Érables et le chemin de la Desserte nord, pour un montant de 24 381 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-30;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 26 819,10 \$ à même le code budgétaire 13-321-02-411, ce montant comprenant un pourcentage ajouté (10 %) afin de couvrir d'éventuels coûts supplémentaires.

ADOPTÉ

2010-11-616 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ING-32 : INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR LE BOULEVARD SAINTE-MARIE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ING-32 relative à l'installation d'un ponceau sur le boulevard Sainte-Marie, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gérald Théorêt inc.	51 765,60 \$
F. Duval Excavation inc.	61 291,13 \$
Construction J.P. Roy inc.	110 019,26 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gérald Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gérald Théorêt inc. un contrat pour l'installation d'un ponceau sur le boulevard Sainte-Marie, entre le boulevard des Érables et la Desserte nord, pour un montant de 51 765,60 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-32, le tout conditionnel à l'obtention de l'approbation d'exécuter les travaux de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, le cas échéant;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 61 964,16 \$ à même les surplus réservés-travaux de réfection des infrastructures, ce montant comprenant un pourcentage ajouté (10 %) afin de couvrir d'éventuels coûts supplémentaires ainsi qu'un montant de 5 000 \$ pour couvrir les coûts de resurfaçage.

ADOPTÉ

2010-11-617 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ING-34 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DES SOLS AU PARC INDUSTRIEL 30-530

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ING-34 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire dans le cadre de la reconnaissance des sols au parc industriel 30/530, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Labo S.M. inc.	55 884,41 \$
----------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Labo S.M. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Labo S.M. inc. dans le cadre de la reconnaissance des sols au parc industriel 30/530, pour un montant de 55 884,41 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-34;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt futur.

ADOPTÉ

2010-11-618 **MANDAT À NORTHEX ENVIRONNEMENT INC. POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE COMMERCIALE**

VU l'avancement des négociations quant à la cession du terrain à l'intersection de la rue Alexandre et du boulevard Mgr-Langlois;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain va permettre de consolider une bonne partie de la section centrale du boulevard;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe d'autoriser la firme Northex Environnement inc. pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de construction d'une bâtisse commerciale, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si requis;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme Northex Environnement inc. pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation de construire sur une partie de l'ancien site d'enfouissement du boulevard Mgr-Langlois/Jean-Talon/Perreault constituée des lots 4 574 438 et 4 574 439 (subdivisions de l'ancien lot 3 594 651) et 4 657 168 et 4 657 169 (créés à même le lot 3 594 678 et une partie du lot 3 594 686), 3 594 654 et 3 594 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, propriété de la municipalité, tel que présenté dans l'évaluation environnementale de site, phase II réalisée par Northex Environnement inc. (avril 2010);

QUE la Ville mandate également la firme Northex Environnement inc. pour préparer et présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), pour l'installation d'un système de captage et d'évacuation des biogaz susceptibles de se dégager du site mentionné plus haut.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2010-11-619 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 44, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 29 novembre 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier